

Communiqué de presse du 20 décembre 2024

## Conclusion des négociations sur l'accord sur l'électricité

### La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie salue l'accord sur l'électricité avec l'UE

**Aujourd'hui, le Conseil fédéral a annoncé ce qu'il considère comme une conclusion positive des négociations avec l'Union européenne (UE) en cours depuis mars. L'EnDK tire également un premier bilan positif des résultats des négociations dans le domaine de l'électricité et souligne la grande importance de l'accord sur l'électricité pour la sécurité de l'approvisionnement en électricité de la Suisse.**

La Suisse fait partie intégrante du système électrique européen : nous avons des échanges d'électricité constants avec nos pays voisins. C'est pourquoi, par le passé déjà, l'EnDK s'est prononcée en faveur de la conclusion d'un accord sur l'électricité : La coopération dans le domaine de l'électricité doit reposer sur une base juridique solide.

Les négociations avec la Commission européenne sur l'accord sur l'électricité ont débuté après l'adoption du mandat de négociation par le Conseil fédéral en mars de cette année. Tous les aspects de l'accord sur l'électricité ont été discutés et des propositions de solutions concrètes ont été élaborées lors de nombreux et intensifs cycles de négociations. L'EnDK a été activement impliquée dans les négociations et a ainsi pu faire valoir les intérêts des cantons.

Grâce à l'accord sur l'électricité, les entreprises suisses d'approvisionnement en énergie peuvent participer sur un pied d'égalité au marché intérieur européen de l'électricité et aux bourses européennes de l'électricité. Les acteurs suisses tels que l'ElCom et Swissgrid seront intégrés dans les agences et organes européens compétents non seulement pour le commerce de l'électricité, mais aussi et surtout pour la stabilité du réseau et la prévention des crises. Grâce au couplage des marchés, les capacités d'importation pour la Suisse seront en outre améliorées. Tout cela contribue à renforcer la sécurité d'approvisionnement en Suisse.

Il faut également saluer le fait que l'approvisionnement de base à prix réglementés reste possible: Les ménages peuvent choisir librement leur fournisseur d'électricité ou rester dans l'approvisionnement de base à des prix réglementés. En respectant certains délais, ils peuvent également revenir du marché libre à l'approvisionnement de base. Dans le cadre de l'approvisionnement de base, les consommateurs finaux ont droit à un approvisionnement en électricité sûr à des prix raisonnables.

Enfin, la Suisse a su préserver les importantes compétences cantonales existantes lors des négociations avec l'UE: L'accord garantit aux cantons la souveraineté décisionnelle en matière d'utilisation de l'énergie hydraulique et permet le maintien des centrales hydroélectriques en mains publiques. En particulier, l'accord sur l'électricité ne change rien pour les concessions et les redevances hydrauliques. De plus, il ne touche pas aux procédures de planification et d'autorisation, ni aux questions en lien avec la consommation d'énergie dans les bâtiments. Les exceptions négociées sont en outre exclues à l'avenir de la reprise dynamique du droit. Dans le domaine de l'environnement, un principe d'équivalence a été convenu, ce qui permet à la Suisse et aux cantons à ne pas devoir reprendre l'acquis de l'UE.

De façon générale, l'EnDK considère les résultats des négociations dans le domaine de l'électricité comme positifs. Dans le cadre de la consultation prévue au printemps, elle analysera toutefois plus en détail les résultats des négociations et la mise en œuvre concrète de l'accord en Suisse.

Renseignements:

**Conseiller d'État Roberto Schmidt**, président de l'EnDK (à partir de 17h)

Tél: 079 220 32 29

Mail: [roberto.schmidt@admin.vs.ch](mailto:roberto.schmidt@admin.vs.ch)

**Véronique Bittner-Priez**, secrétaire générale de l'EnDK

Tél: 079 659 09 68

Mail: [veronique.bittner@endk.ch](mailto:veronique.bittner@endk.ch)

**Plateforme Internet sur le Hub énergie bâtiment**



Comment les bâtiments deviennent-ils efficaces sur le plan énergétique ? Quelle quantité d'électricité les bâtiments devront-ils produire à l'avenir ? Quelles sont les exigences applicables aux nouveaux systèmes de chauffage dans mon canton ? Quels sont les fondements de la politique cantonale du bâtiment ? Dans quelle direction les prescriptions cantonales vont-elles évoluer ? Vous trouverez les réponses à ces questions et à d'autres sur notre site web thématique.

Entrez dans le monde du bâtiment Hub énergie bâtiments :  
[www.hubenergiebatiment.ch](http://www.hubenergiebatiment.ch)

**L'EnDK le centre de compétence des cantons en matière d'énergie**

L'EnDK est le centre de compétence des cantons en matière d'énergie. Elle coordonne et encourage la collaboration des cantons en matière d'énergie et défend les intérêts communs des cantons. La Conférence des services de l'énergie (EnFK), qui traite des questions techniques, est rattachée à l'EnDK.

L'EnDK veut réduire les besoins énergétiques dans le domaine du bâtiment, en particulier dans les constructions existantes, couvrir les besoins restants au moyen de rejets thermiques et d'énergies renouvelables et poursuivre une politique énergétique fédérale bien acceptée. La conférence est présidée par le conseiller d'Etat Roberto Schmidt, chef du Département des finances et de l'énergie du canton du Valais.